



FORMATION CONTINUE 2023

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

CYCLE CYBERSECURITE

SESSION 1

**LES BONNES PRATIQUES INFORMATIQUES
EN MATIERE DE PREVENTION
DES CYBER RISQUES**

Mardi 14 février, de 12h00 à 14h00

France CHARRUYER

Avocat associé Fondateur

IP / IT / DATA

Enseigne à l'Université Paris-Dauphine et Toulouse Business School (TBS)

Frédéric OLLIVIER

Ingénieur et CEO de Totem Numérique et de quid IA, DSI externalisé de cabinets d'avocats

Eric AGUILAR

Ancien Commandant de Gendarmerie, consultant cyber

50€ la séance (gratuit / - 2 ans)

**En présentiel : Salle de conférences Furbury-Lamouroux, Ordre des
avocats de Toulouse**

En visio via Zoom

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître les bonnes pratiques informatiques en matière de prévention des cyber risques.

Pré requis : Être Avocat.

Programme :

- Quelle responsabilité de l'avocat ? Du secret professionnel, à nos obligations légales (RGPD)
- Quelles mesures techniques de sécurisation de nos Outils ?
- Quels risques, avec un focus sur la prévention des FOVI (faux virements) et l'usurpation d'identité ?

Moyens pédagogiques :

Enquête de satisfaction de la formation.
Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux), 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visioconférence : formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)